



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/141

Etablissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/141 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉS COMME MEMBRES  
DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS  
DIRECTS (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -  
DIRECTION DES FINANCES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Aux termes de l'article 1650 du code général des impôts (CGI). La durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) sont nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux. L'article 58 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 porte ce délai à 3 mois.

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, car elle se prononce, en étroite collaboration avec l'administration fiscale, sur les évaluations des valeurs locatives qui servent de base au calcul des impôts directs locaux. Sur ce nouveau mandat, sa mission sera d'autant plus importante qu'il s'agira d'émettre également un avis sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation qui devrait être engagée d'ici 2026.

Cette commission comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables établie en nombre double (seize titulaires, seize suppléants) dressée par le Conseil municipal. Ces commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts locaux de Lyon, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste des contribuables inscrits dans le tableau ci-dessous a été élaborée avec la participation des neuf Mairies d'arrondissement, afin d'assurer la représentation de l'ensemble du territoire lyonnais lors de la tenue de la commission.

**DELIBERE**

La liste des contribuables proposés qui sera adressée à monsieur le directeur départemental des finances publiques du Rhône est approuvée comme suit :

	Titulaires		Suppléants
1	DENOYEL Christian	1	DE CARBONNIERES Bruno
2	LAFOND Luc	2	STUDER Jacques
3	BILLARD Romain	3	TERMOZ-MAZAN Christian
4	DUPERRAY André	4	ANTONINI Pierre
5	MANSOURI Mounir	5	GUEIT René
6	TRECA Christiane	6	PSALTOPOULOS Jacqueline
7	MULLER Johan	7	BOURGEAT Régis
8	SCHERER Sonja	8	VIVIEN Emmanuel
9	JAVAUX Catherine	9	SENGE Max
10	GUILLET Ginette	10	GRANDCHAMP François
11	LONGUENESSE Elisabeth	11	MOIROUD Martine
12	RUPH Jean-Ferréol	12	BARONE Julien
13	ELIA Rosario	13	BRAIBANT-THORAVALE Anne
14	BONNOT Malika	14	SAINZ-RUIZ Amaia
15	GACHET André	15	FEVRE Noémie
16	CAZIN Eric	16	///

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,

**Grégory DOUCET**